

Carrefour-débat du mardi 8 novembre 2016
Débat public, concertation, conciliation, médiation :
quelles synergies ?

***Introduction de M. Jacques Archimbaud,
Vice-président de la Commission nationale du débat public***

Mesdames, Messieurs,

Merci de participer à ce carrefour-débat.

Le nombre et la qualité des inscrits montrent à quel point, confrontés au contexte détestable d'un certain délitement démocratique, nous sommes tous malgré notre diversité en recherche d'une ***réforme profonde de nos façons de décider.***

La justesse et l'efficacité de la décision, la capacité à l'appliquer quand elle est prise ou à la différer voire à y renoncer quand elle provoque de l'injustice ou du désordre, dépendent des conditions dans lesquelles elle s'est formée, ***c'est dire de la qualité de la délibération.***

Évidemment du nombre et de la diversité des participants qui y ont été associés, de la richesse des paramètres et des variables qui y ont été intégrées, de la hiérarchisation discutée des critères, de la prise en compte de tous les intérêts à différentes échelles dans l'espace et dans le temps.

Faut-il le répéter ici, pas plus qu'il n'est question pour le débat public de nier la valeur et la place du conflit dans la marche des sociétés, son propos n'est pas de favoriser l'acceptabilité en général de n'importe quelle décision mais bien d'interpeller la décision elle-même.

Il s'intéresse du coup profondément à la relation entre les majorités et les minorités, très largement interpellée par l'évolution de nos sociétés.

Ainsi la crise écologique, pose-t-elle la question de savoir si la préservation du vivant sur le long terme est une valeur de rang supérieur aux autres, qui contesterait une légitimité démocratique habituellement fondée sur des rendez-vous de temps court.

Ainsi la globalisation rend-elle plus anonymes et moins aisées la localisation du pouvoir ou la traçabilité de la décision et modifie-t-elle la perception qu'on peut avoir de la possibilité d'influencer les décideurs

Ainsi les mutations civilisationnelles profondes touchant par exemple à la famille, au rapport au temps, au travail ou à la mobilité, produisent-elles des recompositions sociales ou personnelles et multiplient-elles des communautés d'appartenance qui redistribuent les jeux d'acteurs

Il s'agit donc de penser la démocratie avec d'autres mots et de la faire fonctionner au quotidien avec d'autres représentations et outils que ceux qui valaient antérieurement...

Le respect du fait majoritaire et de ses évolutions appelle du coup une attention particulière aux signaux faibles, aux lanceurs d'alerte, aux arènes non instituées, à la balistique des controverses.

D'autant plus que, construit historiquement sur la volonté que les contradictions ne dégénèrent pas en antagonismes ou en violence, le débat public se propose clairement, quels que soient les chemins qu'ils empruntent, de contribuer ***à la formation ou à la réformation de compromis globaux.***

C'est dans ce contexte inédit de formation de la décision complexe, qu'elle soit publique ou privée, qu'on doit resituer la montée en puissance des thématiques de participation qui court depuis plusieurs années dans la plupart des pays démocratiques.

Dans le cas des ordonnances d'août de cette année, la réforme en cours en France vise à assurer une meilleure participation du public tout au long du processus de la décision.

Elle veut mettre en discussion les politiques globales très en amont des projets particuliers, mieux partager le droit d'initiative et le remettre entre les mains de nouvelles coalitions de citoyens.

Elle introduit, même, et sans que les attendus n'en aient été suffisamment précisées peut-être, la « **conciliation** » comme une des missions possibles de la CNDP.

En même temps qu'elle en élargit l'espace, cette réforme modifie les conditions d'exercice du droit à la participation sur lesquelles nous fonctionnions depuis pas mal d'années.

Au-delà de l'amélioration des procédures, si importantes soient-elles, les processus doivent être réexaminés.

Ce n'est pas le tout de prétendre élever le débat en le portant au niveau des arguments, encore faut-il prendre en compte les émotions, les peurs, nées de l'incertitude devant l'avenir ou de l'expérience négative passée, alors que se sont accumulés les contentieux d'une partie de la société civile avec la plupart des autorités.

Ce n'est pas le tout d'enregistrer comme d'honnêtes et fidèles greffiers, des colonnes d'arguments en regard les uns des autres : encore faut-il constituer des dynamiques par lesquels ils s'interpénètrent, s'imprègnent et se contaminent les uns les autres pour former une décision de niveau supérieur ou nourrir le constat de l'impossibilité de décider dans des conditions satisfaisantes.

Et ces dynamiques reposent sur des « vraies gens », se fondent sur la confiance, et souvent sur la résorption des passifs et la reconstitution d'un lien perdu.

Ce n'est pas le tout enfin de dire qu'il faut confronter les arguments.

Encore faut-il nous intéresser à la dissymétrie entre ceux qui les échangent et à la façon de produire de l'égalité réelle entre les parties prenantes, je pense en particulier à la question récurrente des conditions de production de l'expertise

Pour aller dans ces trois directions, le débat public a beaucoup progressé ces dernières années...

Il ne se contente plus de simples grandes réunions publiques où les pareils parlent souvent aux semblables, il déploie des outils plus fins qui varient les échelles, alternent les grands et les petits groupes, ajoutent le débat en milieu ouvert aux assemblées confinées, combinent le face à face des personnes et la confrontation de coalitions en formation.

Mais la réforme en cours va l'amener à progresser encore car le débat public est appelé à concerner un nombre plus grand de plus petits projets.

Il s'incarnera davantage à l'avenir dans les figures concrètes et plus personnalisées d'une multitude de garants considérés aussi sur le terrain comme des arbitres.

La qualité de la relation s'épuisera ainsi de moins en moins dans les rites officiels ou dans l'affichage plus ou moins formel des valeurs d'indépendance, de neutralité ou d'impartialité.

Dans ces conditions, sera plus fréquent le recours à la production d'une sorte de « contrat préalable de participation » par lequel les parties prenantes devront s'entendre sur des objectifs à atteindre, les moyens à mobiliser et les moments et les conditions de la rencontre.

C'est dans ce moment initial que se fixeront les règles et la promesse nécessaires pour que les publics convoqués au banquet démocratique acceptent de s'y rendre et d'en jouer le jeu.

La conclusion de ce contrat et sa vérification en continu, sont du coup un des temps privilégiés de la rencontre entre les acteurs du débat public et ceux de la médiation.

Ces acteurs, ce sont souvent les mêmes : ils ont le sentiment d'avoir à leur disposition un socle de postures et de valeurs partagées, mais leur pratique combinée de l'une et de l'autre est trop empirique encore pour en assumer les complémentarités et les différences.

Repérer les ressemblances et spécifier les démarches, déterminer les moments de la convergence et les moments de la différenciation n'est pas une simple exigence conceptuelle.

Alors que le marché du conseil en participation ou en médiation est en train de s'élargir, il n'est pas inutile de dire qui fait quoi et qui peut faire avec qui.

Les actes de médiation sont a priori utiles au débat public parce qu'ils peuvent en faciliter et en enrichir le déploiement, ***avant, pendant et après.***

Avant le débat en ce sens, je l'ai dit, qu'ils favorisent la définition partagée des règles du jeu qui ne peuvent se réduire au rappel du principe d'égalité à ou à l'injonction de participer. Et nous le savons bien ce partage s'opère aussi par une itération constante des relations de personnes vers des relations de groupes, de la communauté au collectif, du singulier vers la montée en généralité.

Pendant le débat en ce qu'ils peuvent permettre le passage de la position particulière et initiale des acteurs, fondée sur une histoire, une appartenance ou des intérêts, à une position reconnaissant comme légitimes la pluralité des logiques en présence.

En ce qu'ils peuvent aider à traiter aussi la toujours délicate question de la reformulation des positions relevées dans le cours des controverses ou même le fait d'y faire venir des questions qui n'y ont pas été explicitement posées.

En ce qu'ils peuvent favoriser aux bonnes échelles l'appel à des tiers acteurs capables d'aider les parties prenantes à sortir des d'affrontement qu'impliquent souvent des dispositifs de relations binaires.

*Enfin, les actes de médiation pourront lui être utiles **après*** en assumant mieux un certain nombre d'angles morts du débat public et par exemple :

- Le passage ou l'articulation compliquée du débat à la négociation.
- La frontière toujours tenue entre compte rendu du débat, recommandations pour la suite et acceptation de ces recommandations par les parties prenantes.

Voilà mesdames, messieurs quelques-uns des éléments qui nous ont motivés dans l'invitation à cet échange dont les enjeux sont importants en matière de méthodes, de qualification partagée, de reconnaissance croisée de bonnes pratiques.

Je ne doute pas que nos amis médiateurs puissent y trouver également leur compte...

Je ne doute pas non plus que cet échange puisse s'ouvrir à d'autres champs d'innovations, qu'il puisse déboucher non seulement sur des échanges réguliers de bonnes pratiques ou des croisements de formation mais également sur des expérimentations partagées en situation.

Il est temps, au service de la démocratie, d'unir toutes les compétences et toutes les volontés.

Je nous souhaite donc à mon tour une bonne journée de travail.
